



Le Coucou

Nouveau placement

## CONVENTION DE PLACEMENT

### Coordonnées de l'enfant

Nom et Prénom .....  
 Adresse .....  
 Date de naissance .....  
 Fratrie .....

### Coordonnées du parent d'accueil (ci-après PA)

Nom et Prénom .....  
 Adresse .....  
 Téléphone .....

### Coordonnées des parents ou du représentant légal (ci-après PPL)

Nom et prénom de la mère : .....  
 Adresse : .....  
 Date de naissance : ..... Employeur : .....  
 Tél. privé : ..... Tél. prof. : .....  
 Nom et prénom du père : .....  
 Adresse : .....  
 Date de naissance : ..... Employeur : .....  
 Tél. privé : ..... Tél. prof. : .....  
 E-mail : .....

### Confirmation du planning

	Horaire Matin	Déjeuner (Fr. 2.--)	Repas de midi *(Fr. 6.— ou 7.--)	Horaire Après- midi	Goûter (Fr. 2.--)	Repas du soir (Fr. 4.--)
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						

\*Le repas de midi est de Fr. 6.— jusqu'en 2 H et Fr. 7.— dès la 3 H.

Horaires irréguliers, transmis ..... /mois / ...../semaines à l'avance

**Début du placement** .....

**Vacances scolaires**     oui     non             Occasionnellement ou/et avec planning différent

**Jours fériés**             oui     non

**Fin de placement**     indéterminé             le .....

**Remarques** .....

### Autorisations et délégation de pouvoir

### **Transports en véhicule et déplacements école-domicile du PA**

- L'enfant peut être transporté en voiture  oui  non  
Uniquement en cas d'urgence  oui
  - L'enfant peut utiliser les transports publics accompagné de son parent d'accueil  oui  non
  - Les déplacements école-domicile du parent d'accueil sont à déterminer entre les deux parties (PA et PPL) :  
 Seul  Accompagné par .....
  - En voiture  En bus
- Remarques : .....

### **Garde de l'enfant**

- L'enfant peut être confié momentanément et exceptionnellement à une tierce personne  
 oui  non Nom de la personne : .....
- Les parents plaçants doivent en être informés au préalable.

### **Maladie-Accident**

- Les parents autorisent le parent d'accueil à prendre toute mesure nécessaire en cas de maladie (médicament de base selon liste pharmacie premier secours) et accidents survenus dans la journée s'ils n'ont pas pu être atteints. Les frais y relatifs sont à la charge des PPL.

### **Habilitation**

- Personnes autorisées à venir chercher l'enfant : .....

Pour toute autre personne, les parents doivent avertir le parent d'accueil au préalable. Celle-ci doit justifier de son identité par présentation au PA d'un document officiel. Pour les mineurs non stipulés ci-dessus, une autorisation écrite doit être remise au parent d'accueil.

### **Jeux à l'extérieur**

- L'enfant accueilli peut jouer à l'extérieur sans la présence du parent d'accueil  oui  non

**L'attestation fiscale fait partie intégrante de la convention de placement. A défaut de cette attestation, les tarifs facturés sont les suivants : Heure de Garde (Fr. 5.96), Heure majorée (Fr. 7.60), Heure d'aide aux devoirs (Fr. 9.30).**

**La convention de placement vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.**

**Par leur signature les parents confirment avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'association remis le ....., notamment les conditions financières (point 8 du règlement).**

Lieu et date .....

Signature des parents .....

Signature du parent d'accueil .....

Signature de la coordinatrice .....